

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2014**

MEMBRES PRESENTS : Bertrand HOUILLON, Christine MERCIER,
Frédérique DULAC, Henri OMESSA, Marie-Pierre STRIOLO,
Jean TANCEREL, Thérèse MALEM, Tristan JACQUES,
Arnaud BOUTIER, Eliane GOLLIOT, Christine BOUVAT,
Brigitte BOUCHET, Robert MOISY, Denis GUYARD,
Raymond BESCO, Guérigonde HEYER,
Dominique BERTHELARD, Isabelle MANIEZ,
Slimane MOALLA, Renaud BERGERARD, Florence BISCH,
Jason TAMMAM, Carole REUMAUX, Sylvain PICHON,
Stéphane BOUCHARD, Cathy CORDANI, Salem LABRAG,
Aurore BERGE.

MEMBRE AYANT DONNE POUVOIR : Alain RAPHARIN à Isabelle MANIEZ

Madame Isabelle MANIEZ a été nommée secrétaire de séance.
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

M. LE MAIRE : « Avant de débiter les points à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, je souhaite faire un point d'information. Par ailleurs, j'ai été destinataire de deux questions diverses, l'une de Mme CORDANI et l'autre de Mme BERGE. Je propose que vous en fassiez chacune la lecture après l'épuisement de l'ordre du jour. Je souhaite donc vous faire part d'une information sur les faits qui se sont déroulés dans la nuit de vendredi à samedi. Cela concerne l'incendie d'une moto et d'une voiture qui s'est propagé à d'autres véhicules en stationnement. J'ai été informé pas à pas de ces incidents et des suites. La Gendarmerie a immédiatement réagi avec le travail de ses services sur place pour cette enquête, mais aussi des renforts supplémentaires. Je remercie nos astreintes, la Police municipale et les Services Techniques, les uns pour leur mise à disposition auprès de la Gendarmerie, les autres pour le nettoyage immédiat du lieu. Je remercie également les services de Secours pour leur intervention. Le travail efficace des gendarmes a déjà permis des interpellations et l'enquête continue. »

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 Avril 2014

M. LE MAIRE : « J'ai reçu par courriel des demandes de modifications de Mme BERGE sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 Avril dernier, je vous en fait lecture :

- Concernant le point 4, mes propos ont été les suivants : « Compte-tenu du mode de scrutin pour les représentants du Conseil Municipal au CCAS, à savoir la proportionnelle, la répartition est de 6 membres pour la majorité et d'un membre pour l'opposition (sans point d'interrogation donc). Je propose donc pour ce vote qu'il n'y ait qu'une seule liste présentant l'ensemble des candidats et que la délibération soit adoptée à l'unanimité ».

.../....

- Concernant le point 5, c'est moi-même, au nom de l'opposition qui présente les candidatures de Monsieur Pichon en titulaire et de Madame Reumaux en suppléante. Vous avez présenté, Monsieur le Maire, uniquement les candidats de votre majorité.

- Idem sur le point 6 concernant la candidature de Madame Cordani à la Caisse des Ecoles.
- Idem sur le point 6 concernant la candidature de Madame Reumaux à la Commission de Révision des listes électorales.

- Concernant le point 6 toujours, j'attire particulièrement votre attention sur le fait que nos votes pour le CLSPD et CUCS ne sont pas respectés dans le compte-rendu. Nous ne nous sommes pas abtenus et nous avons tous les 6 voté contre ces délibérations.

- Enfin, concernant le point 14 (page 23, paragraphe 1), les propos de Monsieur Pichon ont été les suivants :

Après « prix global », modifier avec cette phrase : « Il est très étonnant que le prix de la moins value « bois » soit aussi dérisoire alors que la plus value « aluminium » est aussi élevée. Est-ce qu'il y a eu une négociation ? »

Après « Or, dans les ERP destinés à accueillir 200 personnes ou plus, un secteur de feu est obligatoire », ajouter « pour isoler un local à risques (comme un CTA) des locaux où sera le public ».

Je suis d'accord pour que l'ensemble de ces modifications soient prises en compte. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Pas de remarque. Je propose de passer au vote ».

Le compte-rendu ainsi modifié est adopté *à l'unanimité*.

2. Modification tableau des emplois - Filière sportive

M. LE MAIRE indique que compte-tenu de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires intégrant des activités sportives dans les différents groupes scolaires, il est nécessaire de transformer 2 emplois à temps non complet (56 %) en temps complet.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier ainsi qu'il suit les tableaux des emplois suivants :

- Filière sportive :

La suppression de 2 emplois d'éducateur des activités physiques et sportives (ETAPS) à temps non complet

La création de 2 emplois d'éducateur des activités physiques et sportives (ETAPS) à temps complet

Mme BERGE : « J'ai plusieurs remarques. Cette délibération est en rapport avec la mise en place des rythmes scolaires qui va entraîner d'autres décisions de la part du Conseil Municipal. Il serait nécessaire d'avoir une vision globale de la mise en place de cette réforme sur notre commune et de ne pas proposer au Conseil Municipal de voter des délibérations à ce sujet au coup par coup. Nous sommes aujourd'hui à quelques mois de la rentrée scolaire et je souhaite connaître le personnel qui est prévu pour la mise en place des rythmes scolaires, ce qui est prévu en matière de recrutement, le coût total que cela représente pour cette rentrée scolaire mais aussi le budget prévu sur le mandat »

.../...

M. LE MAIRE : « Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Nous n'allons pas ce soir reprendre l'historique des discussions et concertations qui ont été menées. Des comités techniques ont été mis en place et travaillent actuellement sur ce sujet. Je donne la parole à Mme Mercier pour compléter ces informations. »

Mme MERCIER : « Il a été mis en place des comités techniques et un comité de pilotage composés de parents d'élèves, de professeurs, d'élus. Les services municipaux concernés et les professeurs travaillent également ensemble. Il a été décidé la mise en place de deux temps par semaine et d'ateliers notamment sportifs. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin d'éducateurs sportifs à temps complet. Cette délibération porte sur ce sujet et non sur la réforme des rythmes scolaires. »

M. LE MAIRE : « Il est nécessaire d'anticiper dans ce secteur car les éducateurs sportifs ont souvent plusieurs employeurs comme des associations par exemple. Il est donc important d'anticiper et de faire passer dès maintenant à temps complet ces éducateurs sportifs, et pour qu'ils puissent également être intégrés dans les comités techniques. Nous procédons au vote. »

Cette délibération est adoptée par : **23 voix Pour et 6 Abstentions**
(*Carole REUMAUX, Sylvain PICHON, Stéphane BOUCHARD, Cathy CORDANI, Salem LABRAG, Aurore BERGE*)

3. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

M. OMESSA expose que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il soit institué une Commission communale des impôts Directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires pour les communes de plus de 2000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Par courrier, en date du 10 avril dernier, la Direction Départementale des Finances Publiques demande à la commune de procéder à la constitution d'une nouvelle CCID suite aux dernières élections municipales.

Les huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants doivent remplir des conditions et sont ensuite désignés par le Directeur départemental des Finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Parmi les commissaires désignés, doivent obligatoirement figurer :

- un commissaire titulaire et un commissaire suppléant domiciliés en dehors de la commune ;
- pour une commune comportant un ensemble de propriétés boisées de cent hectares au minimum, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant propriétaires de bois ou de forêts.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de dresser la liste des commissaires titulaires et suppléants qui seront ensuite désignés par le Directeur départemental des Finances Publiques et qui composeront la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

M. LE MAIRE : « Mme BERGE, vous avez eu un échange à ce sujet avec M. OMESSA. »

.../...

Mme BERGE : « Effectivement et nous avons convenu de donner notre liste de 6 personnes au total lors de la séance. »

M. OMESSA : « Je précise qu'en général le Directeur départemental des Finances Publiques choisit les noms dans l'ordre de la liste proposée. Je vous propose de présenter la liste et que vous nous donniez vos candidats au fur et à mesure ».

Mme BERGE : « Je proposerai les noms au fur et à mesure ».

Nom - Prénom	Adresse
1. Titulaires	
M. OMESSA Henri M. RAPAILLE Maurice Mme GOLLIOT eliane	18 allée des Roses, 78114 Magny les Hameaux 18 allée des Hortensias, 78114 Magny les Hameaux 13 rue Robert Fleury, 78114 Magny les Hameaux 30 allée du Bois des Grais, 78114 Magny les Hameaux
M. RAPHARIN Alain Mme LAHITTE Elisabeth M. MICHON Christophe M. DELALANDE Alain Mme HERRERUELA Khadija M. BANCHET Michel M. PELICCIA jeanPhilippe	1 Mail Léonard de Vinci, 78114 Magny les Hameaux 1 chemin des Oiseaux, 78114 Magny les Hameaux route de Port Royal, 78114 Magny les Hameaux 5 rue Guillaum Apollinaire à 78180 MONTIGNY LE BX 8 av. de Chevincourt, 78114 Magny les Hameaux 5 rue Ernest Chausson, 78114 Magny les Hameaux 22 allée du Pont de Pierre, 78114 Magny les Hameaux
M. WROBLEWSKI Laurent	11 rue Joseph Lemarchand, 78114 Magny les Hameaux
M. GERST Thierry Mme REUMAUX Carole M. GHANI Farid M. MOALLA Slimane M. LINDEMANN Lionel	14 rue Philippe de Champagne, 78114 Magny les Hx 4 place du 19 Mars 1962, 78114 Magny les Hameaux 8 allée des Tilleuls, 78114 Magny les Hameaux 1 bis rue des Tamaris, 78114 Magny les Hameaux
2. Suppléants	
Mme KEULEN Françoise Mme BISCH Elisabeth M. LOLLIOZ Jacques Mme BRISSON Nicole M. MOISY Robert Mme BOUCHET Brigitte	11 rue Gabriel Péri, 78114 Magny les Hameaux 75 bis route de Versailles, 78114 Magny les Hameaux 7 allée des Roses, 78114 Magny les Hameaux 6 rue Louis de Marly, 78114 Magny les Hameaux 11 rue Hélène Boucher, 78114 Magny les Hameaux 9 rue Ernest Chausson, 78114 Magny les Hameaux 22 rue Pierer Mendès France, 78114 Magny les Hameaux
M. PICHON Sylvain Mme SALVAZET Ghislaine Mme SIMONIN Rolande Mme TESTU Chantal M. BOUCHARD Stéphane M. GUYARD Denis	7 square des Genêts, 78114 Magny les Hameaux 1 square des Genêts, 78114 Magny les Hameaux 27 rue Gabriel Péri, 78114 Magny les Hameaux 8 rue Paul Cézanne, 78114 Magny les Hameaux 9 square des Genêts, 78114 Magny les Hameaux 30 allée du Bois des Grais, 78114 Magny les Hameaux
Mme MANIEZ Isabelle Mme BOUVAT Christine Mme BERGE Aurore	6 squre des Genêts, 78114 Magny les Hameaux 21 rue Vincent Van Gogh, 78114 Magny les Hameaux

M. OMESSA : « Je précise que le vote porte sur la liste et qu'il y aura des informations complémentaires à nous donner : date et lieu de naissance, métier. Il y a des catégories de contribuables, des critères à respecter et qui doivent être renseignés pour la Direction Départementale des Finances Publiques ».

M. LE MAIRE : « Cette délibération doit faire l'objet d'un vote nominatif mais je vous propose de faire un vote à main levée si vous en êtes d'accord ? ».

Mme BERGE : « Oui ».

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

4. Demande de subvention au Conseil Régional d'Ile de France au titre de la politique de la ville

Mme MERCIER indique que depuis 2008, la Région a mis en place une politique volontariste de soutien aux villes d'Ile-de-France en matière de politique de la ville. Celle-ci s'est notamment traduite par la création du dispositif cadre « Animation sociale des quartiers/Actions contractualisées ».

Depuis 2009, la Ville bénéficie de cette contractualisation pluriannuelle pour l'action intitulée « Accompagnement vers l'emploi », menée par le Service Emploi du Centre social, à travers l'attribution d'une subvention de 5 290 €. Par courrier en date du 30 janvier 2014, la Région a notifié la prolongation du dispositif « Animation sociale des quartiers- Action contractualisée » pour 2014.

Cette action consiste à proposer aux personnes âgées de plus de 25 ans, un accompagnement individualisé vers l'emploi sous la forme d'une aide à l'élaboration d'un projet professionnel ou de formation. Il est également proposé une aide à la rédaction de CV, de lettre motivée pour une recherche d'emploi avec la mise à disposition d'ordinateurs et de journaux spécialisés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire :

- à solliciter la subvention auprès de la Région Ile-de-France,
- à solliciter le versement de la subvention après attribution.
- à signer toutes les pièces se rapportant aux deux sollicitations précédentes.

M. LE MAIRE : « Est-ce qu'il y a des remarques ? Pas de remarque, nous passons au vote ».

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

M. LE MAIRE : « Je donne la parole à M. OMESSA pour qu'il vous apporte une précision par rapport à la délibération précédente »

M. OMESSA : « La liste de la CCID que nous venons de voter sera également la liste proposée pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs. C'est également le Directeur Départemental des Finances Publiques qui fera le choix des membres.

.../...

La répartition s'effectuera en fonction de la population des 7 communes de l'intercommunalité et Magny-les-Hameaux aura probablement entre 3 et 5 membres. »

5. Autorisation donnée à M. le Maire pour déposer un permis de démolir concernant l'ex-logement enseignant du Groupe scolaire Claude Debussy situé au 28, rue Gabriel Péri

M. BESCO rappelle qu'après la démolition en 2010 du groupe scolaire Claude Debussy, seul l'ex logement du gardien perdurait car il hébergeait le Secours Populaire. Pour permettre l'aménagement futur de cette parcelle, la démolition de ce bâtiment doit être effectuée.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis de démolir concernant l'ex logement du gardien du groupe scolaire Claude Debussy situé au 28 rue Gabriel Péri.

M. LE MAIRE : « Est-ce qu'il y a des remarques ? ».

M. PICHON : « Cette délibération est en lien avec l'examen d'un marché en Commission d'Appels d'Offres de vendredi prochain. Par courriel le 24 avril, j'avais demandé la transmission de documents pour pouvoir donner un avis sur les marchés présentés. Ces documents sont indispensables pour prononcer un avis. Vous m'avez adressé un courrier en recommandé le 5 mai, qui m'a été présenté le 7 mai et comme j'étais au travail, je n'ai pu le retirer que le 9 mai. Votre réponse est complète et justifiée. Je suis d'accord avec le fonctionnement proposé sur les documents transmissibles en amont, documents signés, la consultation des documents intermédiaires sur rendez-vous. Je prendrai rendez-vous longtemps à l'avance et je comprends la nécessité d'occulter certaines informations. J'ai proposé par mail aujourd'hui à M. CATTIAU de fixer le rendez-vous ce mercredi après-midi et j'espère que cette proposition peut convenir. »

M. LE MAIRE : « Il est temps de revenir à la délibération, nous n'allons pas fixer le calendrier des rendez-vous en lien avec les CAO lors des Conseils Municipaux. La réglementation nous oblige, dans la communication des documents, d'occulter certains éléments couverts par le secret en matière industrielle et commerciale. Ils ne peuvent pas figurer dans le dossier qui est vous transmis pour les CAO, mais il ne faut pas hésiter à solliciter les services pour avoir des informations ».

M. PICHON : « Je vous remercie pour vos réponses. J'ai une question non pas sur le permis de démolir même si, malgré les informations de M. BESCO, je considère qu'il est dommageable que cette opération n'ait pas eu lieu avant, cela nous aurait sans doute coûté moins cher. J'ai une question par rapport à un marché qui sera d'ailleurs examiné en CAO, est-ce qu'il y a eu une étude sur la présence d'amiante dans ce bâtiment ? Si oui, est-ce que cela a été intégré dans le marché de démolition ?

M. BESCO : « C'est effectivement à l'ordre du jour de la CAO de vendredi. Oui, cela a été pris en compte puisqu'il est prévu un marché sur les travaux de désamiantage. »

M. PICHON : « Il y a un marché de prévu pour le désamiantage de ce bâtiment ? »

.../...

M. BESCO : « Oui, mais la présence d'amiante dans ce bâtiment n'est pas importante ».

M. LE MAIRE : « Il y a de l'amiante dans la colle des dalles par exemple. C'est une obligation pour la commune de faire ces travaux et chaque bâtiment présente des problématiques différentes. »

M. PICHON : « Oui, quelle que soit l'amiante trouvée, elle doit être traitée de la même manière. »

M. LE MAIRE : « Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Pas de remarque, nous procédons au vote. »

Cette délibération est adoptée par : **23 voix Pour et 6 Abstentions**
(*Carole REUMAUX, Sylvain PICHON, Stéphane BOUCHARD, Cathy CORDANI, Salem LABRAG, Aurore BERGE*)

6. Confirmation d'adhésion au SIDOMPE

M. BESCO précise qu'après la délibération du SIDOMPE fin 2013, la Préfecture des Yvelines demande que le Conseil Municipal de Magny-les-Hameaux confirme sa demande d'adhésion au SIDOMPE.

Cette délibération permettra d'acter l'adhésion de la commune de Magny-les-Hameaux au SIDOMPE.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'adhésion au SIDOMPE.

M. LE MAIRE : « Est-ce qu'il y a des remarques ? »

M. BESCO : « Je précise que ce changement de statut permettra d'être adhérent et de faire des économies mais qui seront minimales. »

M. LE MAIRE : « Pas d'autre remarque, nous procédons au vote. »

Cette délibération est adoptée par : **23 voix Pour et 6 Abstentions**
(*Carole REUMAUX, Sylvain PICHON, Stéphane BOUCHARD, Cathy CORDANI, Salem LABRAG, Aurore BERGE*)

7. Lancement et autorisation de la signature du marché de mise à disposition de bennes, transport et traitement des déchets issus de la Déchetterie

M. BESCO informe que le marché de prestation de mise à disposition de bennes, transport et traitement des déchets issus de la Déchetterie prendra fin le 31 décembre 2014. Il est donc nécessaire de relancer ce marché dès le second semestre 2014.

.../...

Ce marché de prestation de service est un Appel d'Offre dépassant le montant de 230 000€ HT, plafond auquel Monsieur Le Maire est autorisé à signer les marchés sans délibération.

Le montant total du marché, pour une durée de 4 ans, dépassera 1 000 000 € HT.

Le marché de mise à disposition de bennes, transport et traitement des déchets issus de la Déchetterie sera attribué après l'avis de la Commission d'Appel d'Offre de la Ville.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à lancer et l'autoriser à signer l'ensemble des documents afférents à ce marché de mise à disposition de bennes, transport et traitement des déchets issus de la déchetterie, après avis de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville.

M. LE MAIRE : « Est-ce qu'il y a des remarques ? »

M. BESCO : « Je précise que le cahier des charges est en cours de finition de rédaction pour fin mai, avec un lancement d'appel d'offre en juin, une décision en septembre et une mise en œuvre finalisée en fin d'année.

M. LE MAIRE : « Pas d'autre remarque, nous procédons au vote. »

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

Questions diverses :

M. LE MAIRE : « Nous passons aux questions diverses. Je propose que Mme CORDANI et Mme BERGE fassent la lecture de leurs questions et je ferai une réponse globale ensuite. »

Mme CORDANI : « Monsieur le Maire, l'association « Zic en Herbe » a organisé le 15 avril dernier une AG extraordinaire sollicitant fortement ses adhérents à être présents ou à donner leur pouvoir au regard d'un enjeu majeur pour la survie de l'association.

En effet, cette association musicale, appréciée des Magnycois se trouve dans une situation financière très difficile suite à un contrôle urssaff qui a révélé une faute de gestion lourde depuis de nombreuses années.

Nous sommes fort étonnés, qu'aucun élu de votre majorité, ni votre adjoint en charge de la vie associative, ni votre adjoint en charge de la culture n'aient été présents... Notre groupe, MNE, attentif à la vie culturelle et associative de la ville, était représenté par Stéphane Bouchard.

Au regard des enjeux et des décisions urgentes que la ville doit devoir prendre, plusieurs questions se posent :

> Comment en est on arrivé là ? Comment une telle situation avec une faute de gestion lourde a t'elle pu passer inaperçue ? Les comptes et bilans des associations sont demandés chaque année : soit ils n'ont pas été regardés par les élus qui les demandent, soient ils n'ont pas été compris...

> Un plan d'action a t'il déjà été envisagé par la Mairie pour l'association ?

> Qu'en est-il des 8000 euros de subventions exceptionnelles qui ont été demandés ? »

.../...

Mme BERGE : « Monsieur le Maire, la loi du 14 avril 1954 a consacré le dernier dimanche du mois d'avril Journée nationale du Souvenir des victimes et héros de la déportation.

Le législateur, dans sa sagesse, a considéré qu'une célébration nationale devait exister afin de préserver la mémoire de l'indicible : celle de toutes les victimes de la déportation, sans distinction, celle des camps, camps de concentration et camps d'internement.

115.500 Français sont morts en déportation.

Morts parce qu'ils étaient résistants, agents d'un réseau. Morts parce qu'ils étaient handicapés, tsiganes ou homosexuels. Morts pour le seul fait d'être nés juifs. La Shoah est une tâche indélébile sur notre continent, un génocide qui a vu périr 6 millions de Juifs, soit 50% des Juifs d'Europe.

A l'heure où le populisme monte partout en Europe et au sein même de notre pays, alors que l'antisémitisme rejaillit sous de nouvelles formes d'expression, plus pernicieuses et plus nauséabondes les unes que les autres, nous devons sans cesse appeler à la plus grande vigilance, lutter sans relâche contre la banalisation, la fatalité et le renoncement.

Aussi, pourquoi Monsieur le Maire, pourquoi ne pas avoir célébré cette Journée à Magny comme à Trappes par exemple ? »

M. LE MAIRE : « Mesdames et Messieurs les élus de l'opposition.

Depuis plus d'un mois, j'observe votre opposition qui se met en place, après le résultat sans appel de l'élection municipale.

Ce n'est pas une opposition constructive mais une opposition accusatrice, procédurière et destructive qui se dessine, à l'inverse de vos déclarations.

On le voit encore une fois dans les questions diverses posées aujourd'hui.

La première conséquence est de faire perdre du temps aux élus et aux services municipaux alors que les magnycois ont besoin de toutes les énergies à leur service,

La deuxième conséquence est que la confiance à priori ne peut s'installer et c'est dommageable pour un réel travail constructif et collectif,

La troisième conséquence est que le travail sur le règlement intérieur du Conseil Municipal, qui doit être validé en septembre, va s'engager avec vous sous de très mauvais auspices.

Alors je vous pose les 3 questions suivantes, Mesdames et Messieurs les élus de l'opposition et je ne vous demande aucune réponse immédiate ce soir, car je vous demande de peser vos réponses :

Va-t-il falloir vivre 6 ans sous vos accusations ?

Va-t-il falloir faire vivre les services sous la peur de l'erreur ?

Ce qui est contre productif car nous savons tous que ceux qui ne font pas d'erreurs sont ceux qui ne font rien.

.../...

Va-t-il falloir rester pendant 6 ans dans une guerre de tranchée qui n'a pour vocation que de vous faire exister médiatiquement alors que toutes les énergies, comme je l'ai déjà dit, sont les bienvenues au service des magnycois ?

Considérez cette intervention, Mesdames et Messieurs les élus de l'opposition, comme un appel à l'intelligence individuelle et collective qui n'a pour but que de vous rappeler vos devoirs puisque vous ne cessez de vouloir depuis 1 mois nous rappeler les nôtres, alors que les magnycois ont, dans un contexte national peu favorable, plébiscité notre bilan et notre projet.

Je puis vous affirmer que nous ne nous laisserons ni intimider ni menacer pendant 6 ans, car nous avons du travail et des projets à réaliser.

Il y aura des débats lors de concertations, car c'est le seul moyen de garder en bonne santé une démocratie.

Il y aura de l'expérimentation, car c'est le seul moyen de sortir de débats théoriques et partisans.

Il y aura des ajustements en cours d'expérimentation, en fonction des résultats et des évènements qui s'imposeront à nous tous comme à toutes les autres communes.

Dans tous les cas, nous assumons cette méthode de travail (débat, expérimentation, ajustements), car c'est là notre responsabilité et notre devoir d'élus et de citoyens au service du collectif pour ces 6 années.

En ce qui concerne la 1ere question sur une difficulté pour une association de Magny-les-Hameaux :

Je rappelle que la liberté d'association dans notre pays est une liberté fondamentale formalisée par la loi de 1901.

L'association est libre d'inviter officiellement un représentant du Conseil Municipal, à ne pas confondre avec les associations qui le prévoient dans leurs statuts.

Je précise que le fait d'être conseiller municipal ne préjuge jamais d'une délégation du Maire pour représenter la commune lors d'une assemblée générale.

Je peux également vous affirmer que le travail de suivi et d'accompagnement des associations est réalisé par les services municipaux et les élus concernés depuis de nombreuses années.

Il est hors de question pour nous de mettre en cause qui que ce soit et de qualifier les faits contrairement à ce que vous dites dans votre déclaration aujourd'hui même.

Je vous précise que dans une démarche constructive de travail pour notre commune et cette association, vous auriez pu prendre rendez-vous avec moi et les adjoints concernés, pour en discuter et éviter d'ajouter une polémique à une difficulté.

.../...

Si nous nous étions rencontrés avant que vous posiez cette question en Conseil Municipal, j'aurai pu vous dire comment nous agissons en prévention sur le secteur associatif et comment nous accompagnons cette association en particulier depuis la connaissance de ce problème.

Afin d'éviter de mettre plus en difficulté les dirigeants de cette association, je vous invite à nouveau à prendre rendez vous avec moi et les élus délégués à ce secteur pour vous expliquer en détail l'historique, la situation et les remèdes.

Nous ne sommes ni des procureurs, ni des juges, le Conseil Municipal n'est pas un tribunal, nous sommes des élus locaux, des citoyens investis au service des habitants de notre commune.

En ce qui concerne la question relative à la Journée nationale du Souvenir des victimes et héros de la déportation, vous avez pu constater le 8 mai dernier notre travail singulier de mémoire qui ne consiste pas simplement à hisser des drapeaux, faire un discours convenu et déposer une gerbe de fleurs.

Cette rencontre s'opère chaque année depuis 10 ans entre une classe et son enseignant, un artiste et les anciens combattants, sur un véritable travail artistique et de mémoire.

C'est le livre infini, fruit de plusieurs mois d'ateliers, chaque année différent mais constant dans son objectif, qui est ensuite posé sur notre lieu de mémoire lors de la cérémonie du 8 mai et qui vient ainsi perpétuer concrètement la transmission du souvenir entre les générations.

J'ai évoqué dans mon discours les victimes de la déportation car oui, cela fait partie de notre travail de mémoire et il ne doit pas répondre seulement à de simples faits d'actualité. D'ailleurs, dans votre liste des victimes, il manque les francs-maçons et les communistes que j'ai cités le 8 mai dernier.

Pour ce travail de mémoire, nous n'avons de leçon à recevoir de personne.

Nous faisons notre devoir d'élus locaux en faisant bien plus que dans beaucoup d'autres communes et je vous demande de constater que notre travail mémoriel à lieu tout au long de l'année et ne se résume pas à quelques dates.

Je regrette là encore une fois la forme de votre question car ce sujet est trop grave pour tenter à nouveau de polémiquer en pointant du doigt ce qui ne se fait éventuellement pas et en ne reconnaissant pas ce qui se fait de bien.

Au nom de la majorité, je vous demande d'arrêter d'utiliser des « ficelles » de communication qui ne correspondent plus à notre époque, nous avons besoin de fédérer toutes les énergies.

Nous ne sommes plus en campagne électorale, notre travail au service des habitants continuera avec ou sans vous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. »

La séance est levée à 21 heures 25

	Le Maire		Le Secrétaire de Séance	Le Secrétaire Auxiliaire
B. HOULLON		Mme MANIEZ		
			E. CATTIAU	